#### 1

## L'utilisation d'un MOOC comme outil pédagogique en DCG

Annexe 1 : carnet de bord distribué aux étudiants

Annexe 2 : enquête

Annexe 3 : résultats de l'enquête

Annexe 4 : déroulé de la première séquence

#### **I Objectifs**

- Décloisonner les années de DCG: faire travailler ensemble les DCG 1 et les DCG 2 et faire intervenir des enseignants de DCG 1 en DCG 2 et vice versa.
- Autonomiser les étudiants dans leur acquisition des connaissances
- Amener les étudiants à rédiger une synthèse construite à partir de séquences vidéo nombreuses
- Changer le canal de diffusion des connaissances.
- Apprendre aux étudiants à faire leur veille juridique dans une perspective professionnelle.

#### II Présentation du Mooc utilisé

La plateforme FUN (France Université numérique) a proposé un Mooc sur la réforme du droit des contrats. Ce MOOC a été construit par Bruno Dondéro, professeur à l'Université Panthéon Sorbonne.

Il se construit sur 4 semaines. Chaque semaine comporte une série de vidéos présentées par un professeur ou un professionnel. Puis un quiz à la fin de la semaine permet une évaluation. En fin de Mooc une note globale est attribuée permettant d'attribuer un certificat de suivi individuel.

#### III Déroulé de la séquence

#### A. Une première séance commune DCG 1 DCG 2 pour présenter l'idée du MOOC :

Deux classes sont concernées: 23 étudiants de DCG 1 et 26 étudiants de DCG 2

L'enseignante de DCG 2 est intervenue devant les DCG 1, l'enseignante de DCG 1 est intervenue devant les DCG 2. Nous avons présenté le MOOC, la réforme des contrats, la manière de travailler.

Les groupes ont été constitués au préalable par les enseignantes selon les critères suivants :groupe de 4 ou de 5 étudiants mêlant DCG 1 et DCG 2 avec des niveaux variables.

Un carnet de bord leur a été remis.

Puis on a réuni les deux niveaux dans deux classes informatiques communicantes et ils se sont mis en groupe pour commencer à remplir leur carnet de bord. Les enseignantes allaient d'une salle à l'autre et d'un groupe à l'autre.

# B. 4 semaines en autonomie où les étudiants visionnent les vidéos à leur rythme pour élaborer une synthèse collaborative.

Les exigences concernant la synthèse étaient les suivantes : cette synthèse doit être structurée ; cela signifie qu'elle doit avoir un sommaire, un plan apparent ; elle ne doit pas faire plus d'une dizaine de pages ; sa rédaction doit être soignée (pas d'abréviation, des phrases complètes, pas de mots clés) ; elle doit être dactylographiée.

Une grille d'évaluation vierge était inséré dans le carnet de bord de l'étudiant (cf annexe 1)

#### C. Remise de la synthèse aux enseignantes.

Chaque enseignante a évalué la moitié des synthèses puis nous nous sommes rencontrées pour harmoniser nos évaluations. L'utilisation de la grille a aidé à obtenir une évaluation homogène. Les notes allaient de 10 à 18.

#### IV Bilan du Mooc

#### A. Par les enseignantes

Il a été apprécié de travailler à deux. D'intervenir devant des étudiants différents.

La mise au travail des étudiants a été globalement sérieuse. Il leur a été laissé une réelle autonomie aussi bien dans leur gestion du temps que dans leur manière de travailler. Nous avons été étonnées par la qualité et le sérieux global de leur production.

#### B. Par les étudiants

Une enquête a été distribuée aux étudiants. Les résultats détaillés sont en annexe 3.

Globalement, les étudiants disent avoir travaillé 2 à 3h par semaine. Le rythme convenait globalement aux DCG 2 mais les DCG 1 l'ont trouvé trop dense.

Le contenu convenait aux DCG 1 mais pas au DCG 2. Cela s'explique par le fait que le droit des contrats est au programme de DCG 1 pas de DCG 2. L'évaluation par quiz est globalement appréciée. D'ailleurs 100% des étudiants ont obtenu la certification.

Les étudiants ont su s'organiser en utilisant facebook, googledocs et les mails. Ils se sont également rencontrés. A priori le travail de groupe s'est plutôt bien déroulé sauf dans quelques cas où le mélange DCG 1 DCG2 n'a pas été efficace. Le travail de groupe a été jugé utile par les deux promotions. Les DCG 1 souhaitent majoritairement renouveler l'expérience. Pas les DCG 2.

#### Annexe 1 : Carnet de bord de l'étudiant

I Le MOOC : carnet de bord de l'étudiant

# Qu'est qu'un MOOC?

#### Un acronyme

La définition du terme MOOC, apparu en 2008, est assez flexible. Il répond néanmoins à 4 critères :

Massif, le cours peut accueillir un nombre, en principe, non limité de participants.

Open, le cours est ouvert à tous les internautes, sans distinction d'origine, de niveau d'études, ou d'un autre critère.

Online, l'ensemble du cours peut être suivi en ligne : cours, activités, devoirs, examens, etc. Même si des modules en présentiel ou des supports physiques (ex : livres) peuvent être proposés en parallèle du cours, ils ne sont pas indispensables à son suivi.

Course, il s'agit d'un cours avec des objectifs pédagogiques et un ou plusieurs parcours pédagogiques pour les participants, et non simplement de ressources diffusées en ligne.

Source : France université numérique FUN

#### II Quel Mooc allez-vous suivre?

France université numérique propose toute une série de Mooc sur des thématiques très différentes :

#### https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/

- 1. Etape 1 : créez votre compte
- 2. Etape 2 : regardez les différents cours proposés et sélectionner celui sur le droit des contrats
- 3. Etape 3 : Inscrivez-vous à ce cours.
- 4. Etape 4 Visionnez la vidéo de présentation et lisez bien la page de présentation. Puis répondez au document 1

#### Document 1:

Indiquez le titre du Mooc et l'organisme qui l'a créé.	
2. A quelle partie du programme de droit fait-il référence ?	
3. Combien de semaines dure ce Mooc ?	
Comment vous conseille-t- on de vous organiser pour travailler ce Mooc ?	
5. Quels sont les intervenants de ce Mooc ? (leur nom, leur profession)	
6. Comment serez-vous évalué ?	
7. Quel est l'intérêt du forum ? Quelles sont les règles à respecter ?	

#### **III Programme**

SEMAINE 1	Le cadre général de la réforme Découverte du Mooc + travail en cours
	Decouverte du Mooc + travail en cours
SEMAINE 2	La formation du contrat
	Vidéos à regarder chez vous + QCM à réaliser
SEMAINE 3	L'exécution du contrat
	Vidéos et QCM à faire chez vous en autonomie
SEMAINE 4	La fin du contrat et les autres questions
	Vidéos et QCM à faire chez vous en autonomie.
	Pour le 25 avril, vous ferez parvenir aux enseignantes une synthèse par groupe de ces 4
BILAN	semaines.

#### IV la synthèse

Cette synthèse doit être structurée. Cela signifie qu'elle doit avoir un sommaire, un plan apparent. Elle ne doit pas faire plus d'une dizaine de pages. Sa rédaction doit être soignée (pas d'abréviation, des phrases complètes, pas de mots clés).

Elle doit être dactylographiée. Elle est commune au groupe. Vous devez la rendre **le lundi 25 avril** dernier délai sur support papier.

#### V la réforme du droit des contrats : l'ordonnance du 10 février 2016

A l'aide de vos connaissances, de vos recherches et de l'introduction du rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme au droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations (cf lien ci-dessous + document 1), répondez aux questions suivantes :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1FEA0E5D96E1A868E9B06895D432F9F0.tpdila11v\_2 ?cidTexte=JORFTEXT000032004539&categorieLien=id

- 1°) Qu'est ce qu'une ordonnance?
- 2°) Pourquoi cette réforme est-elle jugée nécessaire ?
- 3°) Quels sont les objectifs de cette réforme ? Structurez votre réponse.
- 4°) Expliquez le rôle de la jurisprudence en matière de droit des contrats et l'intérêt de cette réforme en la matière.

#### Document 1:

# Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations

NOR: JUSC1522466P ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/rapport/2016/2/11/JUSC1522466P/jo/texte

Monsieur le Président de la République,

La présente ordonnance est prise en application de l'<u>article 8 de la loi n° 2015-177 du 16 février 2015</u> relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. A ce titre, afin de moderniser, de simplifier, d'améliorer la lisibilité, de renforcer l'accessibilité du droit commun des contrats, du régime des obligations et du droit de la preuve, de garantir la sécurité juridique et l'efficacité de la norme

#### Genèse de la réforme

Alors que de nombreuses parties du code civil des Français issu de la loi du 30 ventôse an XII, devenu par la suite code Napoléon puis code civil, ont, au cours des dernières années, fait l'objet d'adaptation et de modernisation, le droit commun des obligations, à l'exception de quelques textes issus de la transposition de directives communautaires, n'a pas été modifié depuis plus de deux siècles. Ces règles ont certes été depuis complétées par une jurisprudence abondante, mais cette dernière est par essence fluctuante, voire incertaine, et peut être ressentie par les acteurs économiques comme difficilement accessible et complexe dans son appréhension. La seule lecture du code civil ne permet plus dans ces conditions de donner une vision claire et précise de l'état du droit positif qui, devenu en grande partie prétorien, a changé depuis 1804, la jurisprudence compte l'évolution des des technologies de mœurs, et Par ailleurs, dans une économie mondialisée où les droits eux-mêmes sont mis en concurrence, l'absence d'évolution du droit des contrats et des obligations pénalisait la France sur la scène internationale.

Tout d'abord, des pays qui s'étaient autrefois grandement inspirés du code Napoléon ont réformé leur propre code civil, en s'affranchissant du modèle français, trop ancien pour demeurer source d'inspiration, comme le Portugal, les Pays-Bas, le Québec, l'Allemagne ou l'Espagne, et il est apparu à cette occasion que le rayonnement du code civil français passait par sa rénovation. Mais en dehors même de cette dimension politique, l'enjeu au niveau international d'une telle réforme du droit français est économique : les rapports « Doing business » publiés par la Banque mondiale, mettant régulièrement en valeur les systèmes juridiques de Common law, ont notamment contribué à développer l'image d'un droit français complexe, imprévisible, et peu attractif. Dans ce contexte, se doter d'un droit écrit des contrats plus lisible et prévisible, en s'attachant à adopter une rédaction dans un style simple ainsi qu'une présentation plus claire et didactique, constitue un facteur susceptible d'attirer les investisseurs étrangers et les opérateurs souhaitant rattacher leur contrat au droit français.

[...]

Il est donc apparu nécessaire, conformément au vœu émis non seulement par la doctrine, mais également par de nombreux praticiens du droit, non pas de refondre totalement le droit des contrats et des obligations, mais de le moderniser, pour faciliter son accessibilité et sa lisibilité, tout en conservant l'esprit du <u>code civil</u>, à la fois favorable à un consensualisme propice aux échanges économiques et protecteur des plus faibles.

Plusieurs projets académiques ont ainsi été élaborés ces dernières années. Ceux-ci ont permis de recueillir les observations des professionnels du droit et des acteurs du monde économique qui, complétées par les nombreux articles de doctrine publiés sur le sujet, ont permis au Gouvernement d'aboutir à un texte répondant aux objectifs fixés de modernisation, de simplification, d'accessibilité et d'efficacité du droit commun des contrats et du régime des obligations, et susceptible de répondre aux attentes des praticiens.

#### Objectifs de la réforme

<u>La sécurité juridique</u> est le premier objectif poursuivi par l'ordonnance, qui vise tout d'abord à rendre plus lisible et plus accessible le droit des contrats, du régime des obligations, et de la preuve. En effet, en la matière, le <u>code civil</u>, quasiment inchangé depuis 1804, ne reflète plus, dans sa lettre, l'état du droit. Le style du <u>code civil</u>, dont l'élégance n'est pas contestable, n'est toutefois plus facilement compréhensible pour l'ensemble des citoyens, et certaines formulations sont aujourd'hui désuètes. L'ordonnance rend ces dispositions plus accessibles, par l'usage d'un vocabulaire contemporain, et des formulations plus simples, plus explicites, tout en conservant la concision et la précision qui caractérisent le <u>code civil</u>.

Ensuite, l'ordonnance propose de simplifier le plan du livre III du code civil en adoptant un plan plus pédagogique.

Par ailleurs, l'ordonnance abandonne certaines notions présentes dans le code actuel et historiquement très ancrées dans le droit français, mais qui ne sont pas définies, dont le régime n'est pas déterminé par la loi, et dont le maintien ne paraît pas nécessaire, telles que les obligations de faire, de ne pas faire, et de donner. A l'inverse, il est apparu nécessaire de consacrer certains mécanismes juridiques essentiels pour les praticiens. Par exemple, l'ordonnance définit et prévoit le régime juridique de notions bien connues de la pratique mais absentes du code civil actuel, comme l'offre ou la promesse unilatérale de contrat.

La sécurité juridique impose également la prise en considération de la jurisprudence développée depuis deux cents ans. Force est de constater que les textes actuels ne permettent pas d'appréhender le droit positif, tant la jurisprudence a dû les interpréter, par analogie, a contrario, voire contra legem. La compréhension de nombreuses dispositions passe ainsi nécessairement par la consultation des décisions rendues par les tribunaux, voire par l'interprétation qu'en fait la doctrine. Par ailleurs, la jurisprudence est par essence fluctuante, et ne permet pas d'assurer la sécurité juridique que seul peut offrir un droit écrit. C'est la raison pour laquelle l'ordonnance prévoit, pour sa majeure partie, une codification à droit constant de la jurisprudence, reprenant des solutions bien ancrées dans le paysage juridique français bien que non écrites. Il restitue ainsi au droit commun des contrats, sans bouleversement, la caractéristique essentielle des systèmes de droit continental. L'ordonnance prévoit notamment de reconnaître expressément la réticence dolosive aux côtés du dol comme cause de vice du consentement, la faculté de fixation unilatérale du prix, ou encore l'enrichissement injustifié. L'ordonnance met également fin à certaines hésitations jurisprudentielles nuisibles à la sécurité juridique, en déterminant par exemple à quelle date se forme le contrat.

Le deuxième objectif poursuivi par l'ordonnance est <u>de renforcer l'attractivité du droit français</u>, au plan politique, culturel, et économique. La sécurité juridique conférée à notre droit des obligations, qui constitue le socle des échanges économiques, devrait ainsi faciliter son application dans des contrats de droit international. A cet égard, l'abandon formel de la notion de cause, qui a suscité de nombreux débats, permettra à la France de se rapprocher de la législation de nombreux droits étrangers, tout en consacrant dans la loi les différentes fonctions, dont celle de rééquilibrage du contrat, que la jurisprudence lui avait assignées.

L'ordonnance propose également de consacrer dans la loi certains mécanismes juridiques issus de la pratique, en leur conférant un régime juridique précis et cohérent, tels que la cession de contrat ou la cession de dette.

Dans une perspective d'efficacité économique du droit, l'ordonnance offre également aux contractants de nouvelles prérogatives leur permettant de prévenir le contentieux ou de le résoudre sans nécessairement recourir au juge (faculté de résolution unilatérale par voie de notification, exception d'inexécution, faculté d'accepter une prestation imparfaite contre une réduction du prix). Est ainsi créé un cadre juridique clair, efficace et adapté aux enjeux d'une économie mondialisée et en perpétuelle évolution. Cette partie du code civil ne sera plus « le symbole du temps arrêté » (selon l'expression de Jean Carbonnier « Le Code civil », dans P. Nora (dir.), Les lieux de mémoire, t. 2.2) et sa refondation répondra aussi à une forte attente en dehors de nos frontières.

Renforcer l'attractivité de notre droit n'implique pas pour autant de renoncer à des solutions équilibrées, protectrices des parties, mais aussi efficaces et adaptées aux évolutions de l'économie de marché. Ainsi, conformément aux 1° et 2° de l'article 8 de la loi d'habilitation, l'ordonnance propose des solutions propres à assurer un équilibre des droits et devoirs entre les parties.

### SEMAINE 1 : le cadre général de la réforme

SEMAINE 1 : le cadre general de la reforme
Résultats au quizz :
Date à laquelle vous programmez de voir les vidéos :
-
-
-
<b>Prise de note des vidéos de la semaine (</b> Indiquez les titres des vidéos et leur durée. Puis prenez en note le contenu) :
SEMAINE 2 : la formation du contrat
Résultats au quizz :
Date à laquelle vous programmez de voir les vidéos :
-
-
-
Prise de note des vidéos de la semaine Indiquez les titres des vidéos et leur durée. Puis prenez en note le contenu :
SEMAINE 3 : l'exécution du contrat
Résultats au quizz :
Date à laquelle vous programmez de voir les vidéos :
-
-
-
<b>Prise de note des vidéos de la semaine</b> Indiquez les titres des vidéos et leur durée. Puis prenez en note le contenu :

#### SEMAINE 4: la fin du contrat et les autres questions

_	,				
к	ACII	Itatc	211	quizz	•
	CJU	itats	au	quizz	

Date à laquelle vous programmez de voir les vidéos :

-

**Prise de note des vidéos de la semaine** *Indiquez les titres des vidéos et leur durée. Puis prenez en note le contenu* :

#### Grille d'évaluation de la synthèse

METHODOLOGIE	8	
sommaire	2	
Plan apparent et détaillé, synthèse structurée	2	
Orthographe, clarté de la présentation	2	
Sélection pertinente de l'information	2	
FOND	12	
Semaine 1 : le cadre général de la réforme	3	
Semaine 2 :La formation du contrat	3	
Semaine 3 : l'exécution du contrat	3	
Semaine 4 : la fin du contrat et les autres questions	3	
TOTAL	20	

#### Annexe 2 : enquête

GRILLE EVALUATION MOOC

NOM .....classe :

DCG 2

DCG 1

#### **ILE CONTENU** (fond et forme)

Combien d'heures avez-vous consacré au MOOC par semaine ? Cochez la bonne case

Nb d'heures	0 h	1 à 2 h	3 à 4 h	Plus de 4 h

#### I L'organisation des semaines

#### a- Les contenus

La répartition des contenus sur les semaines vous a-t-il donné satisfaction ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout		
Le rythme de ce MOOC vous a-t-il convenu ? Cochez la bonne case					

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout

Si non, pourquoi:

Trop technique Trop dense Pas d'intérêt

#### Les contenus du MOOC vous aident-ils dans vos cours ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
--------------------------	-------------------	------------------

Si oui ou non, pourquoi:

#### b- Les vidéos

Avez-vous apprécié de vous former à l'aide de vidéos ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout

Avez-vous visionné toutes les vidéos ? Entourez votre réponse

oui non

Etes-vous satisfait de la durée des vidéos ? Entourez votre réponse

oui non si non, pourquoi :

Les vidéos étaient-elles ? Entourez votre réponse

compréhensibles difficiles

Avez-vous utilisé les supports textes ? Entourez votre réponse

oui non

#### II Les activités complémentaires : cas pratiques, RDV hebdomadaire

#### A combien d'activités avez-vous participé ? Cochez la bonne case

Nb de participations	0	1	2	3	4
Cas pratiques					
RDV Hebdo					

Si vous avez participé, avez-vous apprécié ces activités complémentaires ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout

#### **III L'évaluation (QCM)**

#### Avez-vous apprécié l'évaluation par QCM ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup		Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
	Si non, pourqu	ioi :		

#### Avez-vous validé votre participation? Entourez votre réponse

oui A quel pourcentage?

non

#### Quels sont vos points sur vos QCM hebdomadaire? A compléter si vous le souhaitez

Semaine	S1	S2	S3	S4
points				

#### **IV LE TRAVAIL DE GROUPE**

#### Avez-vous apprécié ce travail de groupe DCG1/DCG2 ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Cinon nourquoi:			-

Si non, pourquoi :

#### Avez-pu vous organiser facilement? Cochez la bonne case

Oui, très facilement Oui, assez facilement	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
--	-------------------	------------------

Si non, pour quelles raisons :

#### Comment vous êtes-vous organisé? Cochez la bonne case

Rencontre	Mail	Facebook	Google docs
 	, ,		

Ou autre moyen à préciser :

#### Les échanges ont-ils été constructifs ? Cochez la bonne case

Oui, très bien	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Si non nourquoi :			_

#### La communication dans le groupe était-elle bonne ? Cochez la bonne case

Oui, très Oui, assez Non, pas vraiment Non, pas du tout
---

Si non, pourquoi:

#### La synthèse a-t-elle été réalisée facilement ? Cochez la bonne case

Oui, très	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout

Si non, pourquoi:

#### Ce travail de groupe vous semble-t-il utile ? Cochez la bonne case

Oui, très Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
----------------------	-------------------	------------------

Si oui ou non, pourquoi :

Souhaiteriez-vous renouveler une telle expérience sur les années suivantes ? Cochez la bonne case

I	Oui, très	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
	,	,	, r	, r

Quelles remarques souhaitez-vous ajouter?

#### Annexe 3 : résultats de l'enquête

GRILLE EVALUATION MOOC NOM ......classe: DCG 1 DCG 2

EN ITALIQUE : les DCG 1

En gras : les DCG 2

#### **ILE CONTENU** (fond et forme)

Combien d'heures avez-vous consacré au MOOC par semaine ? Cochez la bonne case

Nb d'heures	0 h	1 à 2 h	3 à 4 h	Plus de 4 h
		14	7	
		20	5	

#### I L'organisation des semaines

#### a- Les contenus

La répartition des contenus sur les semaines vous a-t-il donné satisfaction ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
19	2		
3	12	8	1

#### Le rythme de ce MOOC vous a-t-il convenu ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
2	9	11	
0	12	12	0

Si non, pourquoi:

Trop technique	Trop dense	Pas d'intérêt	
4	11		
4	۵	2	

#### Les contenus du MOOC vous aident-ils dans vos cours? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
1	11	8	
0	4	16	6

Si oui ou non, pourquoi:

# b- Les vidéos Avez-vous apprécié de vous former à l'aide de vidéos ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	
2	16	4		
	12	9		

Avez-vous visionné toutes les vidéos ? Entourez votre réponse

Oui 10 6 non 18 20

Etes-vous satisfait de la durée des vidéos ? Entourez votre réponse

Oui 13 13 non 19 13 si non, pourquoi :

Les vidéos étaient-elles ? Entourez votre réponse

compréhensibles 11 18 difficiles 69

Avez-vous utilisé les supports textes ? Entourez votre réponse

Oui *22***13** non *0* **12** 

#### II Les activités complémentaires : cas pratiques, RDV hebdomadaire

#### A combien d'activités avez-vous participé ? Cochez la bonne case

Nb de participations	0	1	2	3	4
Cas pratiques	<i>19</i> <b>24</b>	<i>3</i> <b>2</b>			
RDV Hebdo	<i>15</i> <b>25</b>	5	1 <b>1</b>		1

Si vous avez participé, avez-vous apprécié ces activités complémentaires ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
---------------	------------	-------------------	------------------

#### III L'évaluation (QCM)

#### Avez-vous apprécié l'évaluation par QCM ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
3 <b>3</b>	19 <b>18</b>	1 <b>3</b>	

Si non, pourquoi:

Avez-vous validé votre participation? Entourez votre réponse

oui 19 26 A quel pourcentage?

non

#### Quels sont vos points sur vos QCM hebdomadaire? A compléter si vous le souhaitez

Semaine	S1	S2	S3	S4
points				

#### **IV LE TRAVAIL DE GROUPE**

#### Avez-vous apprécié ce travail de groupe DCG1/DCG2 ? Cochez la bonne case

Oui, beaucoup	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
1 3	<i>12</i> <b>14</b>	8 <b>4</b>	1 <b>4</b>

Si non, pourquoi:

#### Avez-pu vous organiser facilement? Cochez la bonne case

Oui, très facilement	Oui, assez facilement	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
1 <b>7</b>	13 <b>12</b>	7 <b>6</b>	_

Si non, pour quelles raisons:

#### Comment vous êtes-vous organisé? Cochez la bonne case

	Rencontre Mail		Facebook	Google docs	
4	9	5	4	<i>18</i> <b>16</b>	13 <b>15</b>

Ou autre moyen à préciser :

#### Les échanges ont-ils été constructifs ? Cochez la bonne case

Oui, très bien	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
<i>1</i> 5	17 <b>14</b>	4 5	2

Si non, pourquoi:

#### La communication dans le groupe était-elle bonne ? Cochez la bonne case

Oui, très	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
4 6	12 <b>11</b>	5 <b>7</b>	0 1

Si non, pourquoi:

#### La synthèse a-t-elle été réalisée facilement ? Cochez la bonne case

Oui, très	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
0 4	<i>14</i> <b>19</b>	6 <b>4</b>	7 0

Si non, pourquoi:

#### Ce travail de groupe vous semble-t-il utile? Cochez la bonne case

Oui, très	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Si oui ou non, pourquoi :			
<b>⊿ 1</b>	13 <b>19</b>	6 4	0 0

#### Souhaiteriez-vous renouveler une telle expérience sur les années suivantes ? Cochez la bonne case

Oui, très	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
0 1	13 <b>8</b>	7 <b>12</b>	5

## Annexe 4 : déroulé de la première séance

# Déroulé de la séance

Horaires	Etapes	Activités de l'étudiant
8h / 8h10	Distribution du doc, présentation des objectifs et des groupes. Chaque promotion est en classe entière mais avec inversion des enseignantes.	Ecoute, prise de connaissance de la liasse
8h10/8h20	Explication des modalités : qu'est ce qu'un Mooc, présentation de la plateforme FUN par le vidéo projecteur, programme du Mooc sur le contrat	Ecoute et questions
8h20/8h30	Ecoute de la première vidéo de présentation puis déplacement en salle informatique : les étudiants se mettent par groupe de travail.	Ecoute de la vidéo et déplacements
8h30 /9h	Connexion au site, création des comptes, document 1 rempli	Sur poste : découverte de l'environnement
9h / 9h40	Ecoute des vidéos	Sur poste : écoute des vidéos avec prise de notes.
9h45 /9h50	Rappel des consignes : finir le QCM et les vidéos. Rappeler la rédaction de la synthèse et lancer le travail en autonomie	